

CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 12 février 2014

Procès-verbal

Version intégrale



Hyères
LES PALMIERS

www.hyeres.fr

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

du Conseil Municipal de la Commune d'HYERES

SEANCE DU MERCREDI 12 FÉVRIER 2014

QUORUM N° 1 : DE LA DELIBERATION N° 1
A LA DELIBERATION N° 3

L'AN DEUX MILLE QUATORZE, le DOUZE FEVRIER,

Le Conseil Municipal de la Commune d'HYERES s'est réuni dans le lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de **Monsieur Jacques POLITI, Maire de la Ville d'HYERES LES PALMIERS**

ETAIENT PRESENTS :

Monsieur Jacques POLITI, Mme Jeannine GOLE, Mme Christine PILON, M. Edmond BACCI, M. Laurent BORIES, M. Michel PELLEGRINO, Mme Danièle ANFONSI, M. Patrice FALLOT, Mme Denise LANCERY, M. Charles AMIC, Mme Annick ZARCO, Mme Monique DROUET, Mme Frédérique GALLOU, Mme Reine-Claude PAYET, Mme Marie-Christine MESLET, M. Alain TROTOBAS, M. Stéphane GUITTON, M. André PALMIERI, M. Serge NUZZO, M. Alain JAUBERT, M. Robert EYRAUD, Mme Josiane DURIEU, M. Philippe OLLIVIER, M. Gilles HOFFART, M. Elie DI RUSSO, Mme Isabelle MONFORT, M. Laurent CUNEO, Mme Annette GAYMARD, Mme Lucette RITONDALE, Mme Marie-Hélène PARENT, M. Francis ROUX, Mme Marie-Hélène LAGROT-LASSERRE, M. Jean-Pierre NOYER

ABSENTS :

Mme Mariane GIRARDO, Mme Renée TORNATO, Mme Geneviève SEVILLA, M. Jean-Pierre BERNARD

EXCUSES ET ONT DONNE PROCURATION DE VOTER, conformément à la loi n°47.1744 du 6 Septembre 1947,

Melle Isabelle DURAND à M. Laurent BORIES, M. Jacques DE LUSTRAC à Monsieur Jacques POLITI, Monsieur Didier LESAGE à Mme Christine PILON, M. François CARRASSAN à M. Elie DI RUSSO, M. Michel DALMAS à M. Francis ROUX, M. Jean-Pierre GIRAN à Mme Marie-Hélène PARENT, Mme Simone CHAMBOURLIER à Mme Lucette RITONDALE, Melle Magali MOIZAN à M. Jean-Pierre NOYER

CONSEILLERS EN EXERCICE : 45

DATE DE LA CONVOCATION : 6 FEVRIER

Lecture a été donnée de ce qui suit :

Mesdames, Messieurs bonjour, je déclare la séance ouverte et je demande à Patrice MILLET, Directeur Général des Services de procéder à l'appel.

Monsieur MILLET, procède à l'appel.

M. LE MAIRE : Je constate que Monsieur BERNARD est absent depuis avril 2011.

M. NOYER : Madame MOIZAN, vous prie de l'excuser.

M. LE MAIRE : Elle le sera.

Le quorum est atteint, je vous propose de désigner Monsieur Philippe OLLIVIER comme secrétaire de séance.

Je mets aux voix : Pour ? Contre ? Abstentions ?

ADOPTE A L'UNANIMITE (41 VOIX)

Vous avez reçu les comptes-rendus des séances du 22 novembre 2013 et du 20 décembre 2013.

Appellent- ils de votre part des questions ou des observations ?

M. NOYER : J'ai constaté qu'il y avait beaucoup d'interventions non enregistrées, comment y remédier ?

M. LE MAIRE : Il faut ouvrir les micros, sinon il n'y a pas d'enregistrement. C'est ce que disent souvent nos amis administratifs. Il ne faut pas oublier d'éteindre son micro après son intervention afin de permettre au suivant d'allumer le sien.

Je mets aux voix : Pour ? Contre ? Abstentions ?

ADOPTÉS A L'UNANIMITE (41 VOIX)

Je vous demande de rajouter à l'ordre du jour la question suivante :

COMMERCE-GESTION FONCIERE ET DOMANIALE – Marché paysan –
Exonération des droits de place pour les agriculteurs sinistrés.

Je mets aux voix : Pour ? Contre ? Abstentions ?

ADOPTÉE A L'UNANIMITE (41 VOIX)

Conformément à l'article L 2122.22 du Code Général des Collectivités Territoriales, je vous ai adressé, avec le dossier de séance, les décisions que j'ai prises par délégation. Je vous demande si elles appellent de votre part, des questions ou des observations ?

M. DI RUSSO : Je voudrais des explications concernant les décisions, notamment la n° 548, il s'agit d'un financement pour le Port....

M. LE MAIRE : Un financement au niveau du Port, c'est quoi cela ?

M. DI RUSSO : La Commune décide de recourir à l'emprunt à hauteur de 810 000 €, c'est ma première question et ma deuxième question porte sur l'ouverture pour des besoins ponctuels de trésorerie du budget principal pour 3 000 000 €, je voudrais avoir des explications.

M. LE MAIRE : Comme vous le savez, on ouvre des lignes de crédits quand on en a besoin, mais, vous prendrez rendez-vous avec moi et je vous donnerai les explications.

M. DI RUSSO : 3 000 000 € cela me paraît important pour un besoin ponctuel.

M. LE MAIRE : Non, vous prendrez contact et je vous donnerai les explications.

AFFAIRE N° 1 - COMMERCE GESTION FONCIERE ET DOMANIALE - Lieudit L'Oratoire - Décision de principe d'acquérir la voirie des lotissements Victor et Jean Salusse, Le Domaine de l'Oratoire, Le Saint Louis et les Vergers de l'Oratoire

M. LE MAIRE : Avant de lire la délibération, il est important d'expliquer ou de rappeler le phénomène ou plutôt la superposition de phénomènes qui ont conduit à la catastrophe qui s'est produite sur notre commune les 18 et 19 janvier dernier.

Je voudrais en préambule reprendre les propos de notre Ministre de l'Agriculture, que nous étions certains à accueillir lors de sa réunion au Lycée Agricole de lundi dernier, qui rappelait qu'une zone inondable a été inondée et qu'une zone inondable sera toujours inondée. Alors cela me paraît être, certes, une lapalissade, mais c'est malheureusement la réalité.

Le premier point de cette catastrophe, ou le premier phénomène, s'est situé à l'Est de la commune et plus précisément sur la zone des Borrels. Il y a eu de très fortes précipitations, près de 150 ml d'eau qui sont tombés entre 7 heures et 9 heures le dimanche matin. Cette intensité exceptionnelle conjuguée à la pluie incessante depuis plus de 48 heures, a engendré, ce que l'on peut appeler, un phénomène de « crue éclair » du Borrel et de ruissellement intense.

Les quartiers de Saint Nicolas de Mauvanne et des Salins ont subi eux aussi le même phénomène mais, rien à voir avec le Gapeau ou un quelconque barrage, ni rien à voir avec les vannes ouvertes ou avec une vague. Pour la petite histoire, le barrage de Carcès n'est pas en relation avec le Gapeau.

Le second point ou le second phénomène c'est la crue du Gapeau. Une crue estimée à 390 m³/seconde avec une hauteur de 3,05 m. Météo France et la Société du Canal de Provence qualifient cette Crue à Hyères-Ste Eulalie de crue « cinquantennale ». De plus, ils précisent que le Réal Martin et le Réal Collobrier sont quant à eux montés à une hauteur exceptionnelle : 4,24 m pour le Réal Martin, valeurs les plus hautes enregistrées depuis 1965.

De plus, vient s'ajouter encore à cela, sans mesure possible de la quantité d'eau, le ruissellement complet de la vallée des Borrels qui se jette dans le Gapeau mais, nous n'avons pas de sonde qui permette d'enregistrer l'impact qu'il y a eu car cela était plus en aval.

Aucun bassin de rétention, aucune digue de protection, aucun chenal de crue n'aurait pu empêcher une telle catastrophe. On peut dire qu'au mieux, on aurait pu certainement gagner du temps, retarder l'inévitable de quelques heures. Je vous rappelle que le premier message d'évacuation, le dimanche 19 janvier, a eu lieu à 12 heures 20 soit près de 3 heures avant que l'eau n'envahisse le quartier de l'Oratoire.

Je ne vais pas épiloguer sur ce phénomène et son caractère exceptionnel mais, je souhaiterais revenir sur un point, en tant que Maire, je me dois d'assurer au mieux la sécurité des hyéroises et des hyérois. Je pense que la sauvegarde des populations a été assurée. C'est pour cela, que dès 2008, j'ai mis en place le plan communal de sauvegarde. Il s'agit entre autres de la mise en place d'une cellule de crise communale capable de réagir immédiatement en cas d'évènements graves ou de risques majeurs afin de me permettre de prendre les dispositions les mieux adaptées et d'anticiper les phénomènes afin de limiter les effets du sinistre et de mettre en sécurité et surtout de protéger les populations.

Je peux vous dire, que si ce plan communal de sauvegarde a aussi bien fonctionné c'est que dans ce plan, il y avait des hommes qui ont remarquablement travaillé, il y a des gens qui n'ont pas dormi pendant plus de 48 heures, ils ont été sur le pont. Je remercie les secrétaires qui ont répondu au téléphone, qui ont répondu aux appels de détresse, je remercie tous les bénévoles et je remercie aussi la Protection Civile, en particulier les militaires, je vais arrêter de tous les nommer car je vais en oublier, la Croix rouge, les Pompiers, tous ceux qui ont aidé de près ou de loin afin de permettre à ces gens, qui étaient dans le désespoir, d'être un peu aidés.

Après la protection des populations, une fois que l'on a aidé ces gens là, à déménager leurs meubles, à pomper l'eau qui avait envahi leurs maisons, eh bien, il ne faut pas dire : « au revoir, Mesdames et Messieurs, » et on attend la prochaine crue, il était important, aussi, de réfléchir à l'avenir. C'est la raison pour laquelle, j'ai demandé, dès lundi, en recevant les présidents des différents comités de propriétaires des quartiers de l'Oratoire, du lotissement Jean Salusse, du lotissement Saint Louis, ou du Verger de l'Oratoire, j'ai rappelé la volonté de la commune d'intégrer au plus vite les voiries de ces quartiers ainsi que la berge dans le domaine public afin d'en assurer l'entretien et la protection pour les crues courantes.

Ainsi, nous pouvons procéder, dans les plus brefs délais, à la reconstruction du muret en berge du Gapeau, nous pourrons, très rapidement, mettre en place des martelières sur les réseaux pluviaux des lotissements et l'entretien du réseau. Bien attendu, cela va de soi, je maintiens ce que j'ai fait depuis 2008, l'interdiction d'urbanisation en zone de danger. On va dire sans vouloir rejeter la pierre à quiconque que cela aurait dû être le cas, il y a plus de 35 ans. A moyen terme, c'est la création d'un bassin de rétention au Plan du Pont de 800 000 m³ qui permettra de prévenir une crue « trentennale ». Le montage administratif de ce projet devra être porté par le Syndicat du Bassin Versant du Gapeau avec, bien sûr, l'appui de la Ville d'Hyères mais, vous le savez, les services de l'Etat et son représentant l'ont annoncé et nous aussi, bien entendu le SAGE a été recréé, les 15 communes du Bassin Versant du Gapeau sont réunies et je pense que la solidarité s'exercera parce que cette solidarité ne doit pas uniquement dépendre de la commune qui est la plus en aval du Gapeau, c'est-à-dire, la commune d'Hyères qui reçoit tout ce qui vient d'en haut. Il faut que les 14 autres maires, que les 14 autres communes soient solidaires de la commune d'Hyères pour permettre que les travaux soient réalisés, puisque cela fait trente ans que nous faisons des études.

A côté de cela, une digue de près de 3 mètres permettrait d'isoler environ 60 hectares qui seraient alors inondés dès que la côte de déversement serait atteinte. Un déversoir en aval situé à l'entrée du Verger du Plan du Pont permettrait d'évacuer les eaux vers le chenal de crue et enfin, le recalibrage du chenal de crue et la réalisation d'une digue en amont du lotissement du quartier de l'Oratoire.

Aujourd'hui, Mesdames et Messieurs, nous avons acquis 40 hectares et ce matin même avant ce Conseil Municipal, c'est une coïncidence, puisque suite à l'approbation par délibération du 22 novembre dernier, soit avant les inondations, j'ai signé l'acte d'acquisition d'une parcelle de 5 000 m² au Plan du Pont en vue de la réalisation du chenal de crue. Ceci étant dit, je le dis aujourd'hui, solennellement, au risque de me contredire, je n'aime pas procéder à des expropriations, et par rapport aux 20 hectares, qui nous restent à acquérir, j'irai jusqu'à l'expropriation pour l'acquisition de ces 20 hectares qui nous permettront de réaliser le bassin de rétention de 60 hectares.

A long terme, et pour ceux qui le souhaiteront, et je l'ai dit aussi aux différents présidents des lotissements et aux habitants lorsque je suis allé les voir, je suis prêt à envisager avec eux la délocalisation du quartier de l'Oratoire afin de sortir les populations, vous sortir, vous habitants du quartier de l'Oratoire, des zones de danger et pour cela, nous ferons appel au fonds Barnier, je sais qu'en réunion publique j'ai été contredit à ce propos, en me disant que l'on n'y serait pas éligible. Je rappelle que le fonds Barnier, depuis le décret de 2005, autorise l'acquisition de biens fortement sinistrés ou même exposés à certains risques naturels majeurs menaçant la vie humaine. Alors, je pose aujourd'hui solennellement la question, j'espère que l'Etat nous entendra et que l'on n'attendra pas qu'il y ait des morts à l'Oratoire afin de décider que nous sommes, nous aussi, éligibles au fonds Barnier.

Je voudrais enfin, avant de lire la délibération, vous rappeler à propos de déclarations de certains, à propos du PPRI et qui vous disent qu'il est temps enfin qu'Hyères se dote d'un PPRI. Ce n'est pas bien de raconter de fausses informations, ce n'est pas bien de désinformer les hyérois. Le PPRI, Mesdames et Messieurs, il existe depuis, coïncidence, le 19 janvier 2004, sur la commune d'Hyères. Ce document a fait l'objet d'une contestation au Tribunal Administratif par divers requérants et notamment la commune de Solliès Toucas. Le 15 janvier 2010, il y a eu annulation, non sur le fond mais sur la forme, du document par décision de la Cour Administrative d'Appel de Marseille, l'Etat a porté devant le Conseil d'Etat qui a annulé la décision et renvoyé devant cette même cour pour un nouvel examen par arrêt du 7 novembre 2012. Mais, il est néanmoins important de vous rappeler que même lorsque le PPRI a été annulé, c'est-à-dire entre 2010 et 2012, j'ai souhaité maintenir les recommandations du PPRI dans la totalité des demandes de permis de construire, de notre commune allant, bien sûr, jusqu'au refus dans certains cas. Le 30 janvier dernier, la Cour d'Appel de Marseille a de nouveau procédé à l'examen du document, nous sommes dans l'attente de la décision finale, néanmoins, je vous le confirme, une nouvelle fois, je continuerai à appliquer le PPRI même si d'aventure il devait tomber et je continuerai donc à demander à mes services d'appliquer en permanence ces recommandations.

Lecture de la délibération.

M. ROUX : Monsieur le Maire, mes chers collègues, nous sommes tous d'accord, je pense, avec cette délibération. Je voudrais exprimer, là aussi, publiquement ma compassion envers les victimes et surtout mes remerciements que vous avez exprimés au nom de tous les hyérois en ce qui concerne la Protection Civile, la Croix Rouge, l'armée, les employés communaux, et tous les bénévoles qui se sont dévoués et cela fait chaud au cœur de voir cette solidarité qui s'est mise entre hyérois pour pouvoir venir au secours des personnes sinistrées. Je crois qu'effectivement, et vous l'avez dit, que votre rôle de Maire c'était la sécurisation des administrés, en revanche, Monsieur le Maire, je vous demanderai de ne pas tomber dans la récupération...

M. LE MAIRE : Cela veut dire quoi ?

M. ROUX : Attendez, je vais vous expliquer, Monsieur le Maire, ...en vous « sur-justifiant » pour ne pas que cela paraisse suspect. Car, vous savez que ma position, en ce qui concerne le SAGE et je l'ai exprimé, maintes fois, dans cette noble assemblée et j'ai toujours dit que le SAGE ne pourra fonctionner que si nous appliquons les subventions au SAGE en fonction de la dotation globale de fonctionnement. Et cela a toujours été la pierre d'achoppement pour ce syndicat qui n'a pas fonctionné parce que la Ville d'Hyères exigeait toujours que les communes payent à parité égale, donc, je crois que cette fois ci.....

M. LE MAIRE : Non, non j'y siége depuis 6 ans et ce n'est pas le cas.

M. ROUX : Ce n'est pas votre position, mais c'était la position de votre prédécesseur.

M. LE MAIRE : Je ne sais pas.

M. ROUX : Je ne vous accuse pas.

M. LE MAIRE : Mais vous étiez son Premier Adjoint, ceci dit.

M. ROUX : Justement, je m'élevais contre cette position. Mais, ce qui me « chiffonne » un peu dans cette histoire, c'est que la CLE (la Commission Locale de l'Eau) dont le SAGE est le bras armé pour la subvention, n'est pas pilotée par un élu de la Mairie d'Hyères et je crois qu'elle est pilotée par le Maire de Pierrefeu.

M. LE MAIRE : Je vais vous répondre très simplement...

M. ROUX : Laissez-moi finir, vous répondrez après. Ensuite, vous avez parlé d'honnêteté et cela fait 9 ans que je me bats en tant que Conseiller Général pour la digue du Pont du Gapeau qui a été, à l'époque, détruite lorsque la DDE a fait le pont qui relie Hyères à la Londe. J'ai de nombreux courriers, car à chaque fois qu'il y a des inondations, les personnes qui habitent près de ces berges du Gapeau sont inondées. Chaque fois, vous l'avez dit publiquement, que c'était la faute au Conseil Général.

M. LE MAIRE : Jamais je n'ai dit cela.

M. ROUX : Oui, attendez, laissez-moi finir.

M. LE MAIRE : Docteur, si cela ne vous ennuie, je suis Conseiller Général et membre, comme vous, de la majorité.

M. ROUX : C'est bien pour cela que je voudrais expliquer publiquement, parce que cela m'a été rapporté, alors.....

M. LE MAIRE : Alors.....

M. ROUX : Le problème de cette digue, je me bats depuis 10 ans avec certains collègues, ici, dont Monsieur DE LUSTRAC qui n'est pas là, et surtout Monsieur DI RUSSO. Cette digue a été effectivement détruite en partie par la DDE, lorsqu'elle a construit le pont en 1999, donc, ce n'est pas d'hier. Il y a eu un contentieux de la Mairie d'Hyères avec la DDE qui est un service de l'Etat et en 2008, il y a eu le transfert des routes nationales au département. Mais, le département a pris en charge les routes nationales, mais n'a pas pris en charge le contentieux. Donc, nous nous sommes réunis au Conseil Général, vous avez eu des courriers en ce sens. Le Conseil Général est d'accord là pour subventionner la réfection de cette digue en partie, sauf, qu'il ne peut pas être maître d'œuvre parce que cette digue se trouve sur le domaine communal et ce qui se passe depuis un certain temps, c'est qu'il faut qu'il y ait une loi sur l'eau qui s'applique pour pouvoir...

M. LE MAIRE : Tout à fait, on est d'accord.

M. ROUX :cette loi sur l'eau doit être portée par la Mairie d'Hyères et tant que la Mairie d'Hyères n'aura pas fait cette loi sur l'eau, on ne pourra pas reconstruire cette digue même si le Conseil Général est d'accord pour subventionner cette digue puisque j'ai les lettres de Monsieur PRUVOST qui datent du 21 février 2012 donc, c'est récent. Nous en avons débattu avec Monsieur DI RUSSO qui s'en occupait à l'époque avec Monsieur DE LUSTRAC.

M. LE MAIRE : Excusez-moi, pour vous confirmer, simplement que les affirmations que vous faites actuellement sont fausses, c'est au Conseil Général à porter le projet et pas à la Ville.

M. ROUX : Monsieur le Maire.....

M. LE MAIRE : Je n'ai pas parlé de contentieux, j'ai parlé de projet.

M. ROUX : Le Conseil Général ne peut pas appliquer une loi sur l'eau et faire des études sur un domaine qui ne lui appartient pas. Or, ce domaine, c'est le domaine communal. Si vous ne faites pas d'études, et de Loi sur l'eau, sur le domaine communal, ce n'est pas le Conseil Général qui pourra le faire. Si vous voulez, on fera une réunion au Conseil Général

M. LE MAIRE : Voilà, c'est ce que je pense.

M. ROUX : Je passerai la lettre de Monsieur PRUVOST à la presse qui explique bien ce phénomène. Ceci dit, Monsieur le Maire, je suis peut être en désaccord avec vous sur la manière de régler le problème des inondations ou, tout au moins, de ces crues quinquennales, décennales, trentennales. Je ne suis pas sûr qu'un bassin de rétention soit la panacée universelle.

M. LE MAIRE : Je n'ai jamais dit cela.

M. ROUX : Ecoutez-moi, Monsieur le Maire. La Nartuby en 2010, lorsque le bassin de rétention a craqué, cela a fait 23 morts, souvenez-vous Monsieur le Maire. Je ne connais pas les conclusions de ce Syndicat d'études du SAGE mais, il est extrêmement important de voir, point par point, ce qu'il propose. Point par point et toujours en amont avec les autres communes car, il n'est pas sûr que si nous ayons des bassins de rétention plus haut et s'ils craquent ce ne soit pas les Hyérois qui soient encore dans la nasse à ce moment là.

M. LE MAIRE : C'est pour cela que nous ne sommes pas des techniciens et ce sera aux techniciens de proposer les mesures.

M. ROUX : Absolument, je voudrais dire, aussi, que je crois qu'il est du devoir de la municipalité de protéger les Hyérois. Il faut donc, à mon sens, qu'il y ait un accroissement, de ce que j'appelle « la vigie crue » non seulement au Gapeau, mais aussi à la Sauvette, la Ritorte, le Mattaffe, le Borrel, que vous avez cités, le Viet, l'Apié, l'Ourlède ou le Roubaud. Nous avons un ensemble de fleuves et de rivières à Hyères qui peuvent à tout moment se mettre en crue. Je crois que ce problème de « vigie crue » doit être étendu à autre chose que le

M. LE MAIRE : C'est la raison pour laquelle nous sommes abonnés à PREDICT et nous sommes informés en permanence en amont, plusieurs jours avant.

M. ROUX : D'accord, ce que je voulais dire aussi, c'est que les hyérois ont perdu la mémoire de l'eau, Monsieur le Maire, j'en veux pour preuve que certaines communes du moyen et du haut Var, puisque vous étiez à la réunion, du Conseil Général, qui réunissait tous les maires qui étaient impliqués dans ce système. Certaines communes vont remettre en place, ce qui existe à Hyères et dont on ne s'est pas servi cette fois-ci, et de ne pas s'en servir, cette fois-ci, cela a inondé complètement les Salins.

Les Salins n'étaient quasiment jamais inondés. Pourquoi ils n'étaient jamais inondés ? Parce qu'il y avait les vieux salins et au niveau des vieux salins, il y a ce que l'on appelle « le Rouet » et lorsqu'il y avait les sauniers ou des personnes qui s'occupaient de ce rouet, lorsqu'il y avait des crues, parce que là, ce n'est pas le Gapeau qui déborde ce sont les descentes polymères qui inondent là, eh bien, on tournait le rouet et on arrivait à réguler les crues, un coup à droite, un coup à gauche pour pouvoir éviter que les Salins soient inondés.

Je crois qu'il faut la mémoire de l'eau telle que les anciens l'ont mise en place pour sauver une partie de nos quartiers. Je suis tout à fait d'accord avec vous, une crue centennale, personne n'y échappera et tous les travaux que l'on pourra faire ne feront rien s'il y a une crue centennale. Mais, toutes ces crues, je crois que là c'est une crue trentennale qui a été

M. LE MAIRE : C'est cinquantennale.

M. ROUX : Cinquantennale, on aurait pu éviter que certains quartiers soient inondés comme ils l'ont été cette fois-ci.

M. LE MAIRE : Non, c'est votre avis de médecin, et non de technicien. Ceci étant dit, je suis d'accord sur un point avec vous, et j'en profite pour rendre hommage à quelqu'un qui sur la commune fait des conférences depuis plusieurs années sur l'eau, à savoir Pierre QUILLIER, qui a une connaissance particulière de tout ce qui est la circulation de l'eau, en particulier en souterrain, et il m'a proposé d'ailleurs que nous nous rencontrions pour faire le point.

M. ROUX : Non, c'est mon avis de technicien.

Mme PARENT : Je tiens à faire une déclaration au nom du groupe « Hyères pour Tous » et bien évidemment de Jean-Pierre GIRAN. Tout d'abord, je tiens à remercier tous les bénévoles et les intervenants. Au nom du Groupe « Hyères pour tous », j'ai l'honneur de confirmer le total soutien de notre groupe et de Jean-Pierre GIRAN à toutes les opérations et initiatives utiles pour réparer les dégâts liés aux inondations et bien sûr prévenir les risques qui pourraient se reproduire.

Jean Pierre GIRAN a d'ailleurs souhaité qu'une sorte de pacte communal de lutte contre les inondations réunisse toutes les bonnes volontés et les acteurs publics sur ce dossier. Nous voterons donc cette délibération.

Je tiens à préciser que l'absence de Jean Pierre GIRAN, ce jour, est due à sa présence à Paris où il rencontre Monsieur Serge GUILLON qui est Conseiller du premier Ministre et Secrétaire Général des Affaires Européennes, cela afin de voir les meilleures conditions de la mise en œuvre éventuelle du fonds de solidarité de l'Union Européenne. Il s'agit en effet d'une subvention qui depuis 2002 peut être accordée aux Etats membres qui subissent une catastrophe naturelle majeure. Il travaille sur ce dossier aux côtés de Gaston FRANCO qui est Député Européen de la Région PACA. Il rendra compte de l'évolution de ce dossier au fur et à mesure de son avancement.

M. LE MAIRE : Merci Madame, ceci étant dit, je suis tout à fait favorable à ce pacte à un bémol près, c'est que le Député GIRAN parle de mise en place d'un PPRI alors que ce PPRI existe déjà. Cela me rappelle un peu une réflexion de ma grand-mère qui disait qu'avant de parler, avant de faire une affirmation, il fallait tourner sept fois sa langue dans la bouche.

Mme PARENT : Ecoutez, il n'est pas là pour justifier ...

M. LE MAIRE : Je lui ai déjà dit.

M. DI RUSSO : J'ai apprécié votre analyse des inondations qui sépare bien les deux phénomènes qui ont eu lieu, c'est-à-dire le phénomène du bassin versant du Borrel et le phénomène du Gapeau. Effectivement, au niveau des Borrels, on a eu non seulement le Borrel qui s'est transformé en torrent violent et ensuite tout le ruissellement. D'ailleurs, vous avez pu vous rendre compte puisque nous y étions ensemble au niveau de la Clapière, et cela a détruit pratiquement tout ce qui avait été fait à la Clapière. Je pense que dans le cadre du SAGE et dans le cadre du Syndicat il faudra bien sûr inclure ce bassin versant des Borrels et ensuite tout ce ruissellement qui se fait au niveau de l'Apié .

Evidemment, on s'associe à tous les remerciements, je dois dire que cette solidarité a été exemplaire et je voudrais que cette solidarité qui s'est exercée au niveau Hyérois puisse s'exercer, comme vous l'avez dit, au niveau des quatorze communes du bassin versant de façon à ce qu'une fois pour toutes, les vrais problèmes soient pris en compte et que les travaux soient faits pour limiter au maximum les inondations au niveau du Plan du Pont et de l'Oratoire. Voilà ce que je voulais dire pour notre groupe « Hyères Encore » et bien évidemment, nous voterons cette délibération.

M. NOYER : Tout d'abord, je dois dire que mon confrère, le Docteur ROUX, n'est sûrement pas d'accord avec l'homéopathie parce que le principe de l'homéopathie c'est que l'eau a de la mémoire. Ceci dit, il me pardonnera, nous sommes évidemment favorables à la délibération qui vise à voter la décision de principe d'acquérir la voirie des lotissements Victor et Jean Salusse et le Domaine de l'Oratoire. Mais, en même temps, nous demandons la création d'une commission spécifique pour en mesurer le coût, parce qu'il y aura un coût et vous l'avez déjà pressenti et les engagements qui en découlent. Si vous le permettez, je reviendrai sur les circonstances de ces inondations, comme vous l'avez fait et comme l'a fait Monsieur ROUX.

Après 1999 et 2011, notre Ville est de nouveau touchée de façon dramatique par des inondations d'une violence extrême. C'est aussi le cas de villes comme La Londe et le Lavandou. Une fois de plus, le Gapeau est sorti de son lit, inondant et détruisant des lotissements entiers, des entreprises, des commerces, des serres, des bâtiments publics et des infrastructures. Evidemment, comme vous l'avez fait, nos pensées les plus solidaires se tournent vers ceux qui ont subi de terribles dommages. Notre soutien est total envers ces familles, ces agriculteurs, ces artisans, ces entrepreneurs et ces commerçants qui ont beaucoup perdu sinon tout.

Nous avons observé, durant ces dures journées et nuits l'extraordinaire dévouement des équipes de bénévoles comme tout le monde l'a souligné. Le travail de terrain des services de la protection civile, l'action des fonctionnaires employés municipaux, territoriaux, pompiers, police et enfin l'armée, sans oublier la solidarité entre voisins, amis et anonymes qui apportent dans un moment de désarroi un soutien essentiel.

Nous constatons également la très forte mobilisation au sommet de l'Etat pour apporter le soutien et la force de l'autorité publique.....

M. ROUX : Intervention micro fermé, non enregistrée.

M. NOYER : Oui, c'était leur devoir et ils l'ont fait, et la déclaration de catastrophe naturelle, c'est ce qu'ils ont apporté et qu'ils tiendront. Mais, la compassion, les remerciements cela ne suffit pas, demain, un autre jour, cela recommencera forcément. Parce que le changement climatique aura des effets toujours plus violent, parce que depuis des décennies peu a été fait pour éviter ces drames. Au contraire, un urbanisme sauvage, une spéculation foncière, une gestion à court terme des affaires publiques et un égoïsme communal au sein du Syndicat Versant du Gapeau ont exposé des familles, des commerces, et des exploitations agricoles.

Comment a-t-on pu construire des lotissements entiers en zone inondable ? Pourquoi le contrôle des services de l'Etat ne s'est-il pas exercé plus tôt ? Depuis l'inondation du quartier de l'Oratoire en 1999 qui a touché 600 familles, 15 années se sont écoulées, jour pour jour, jusqu'aux événements d'aujourd'hui. Quinze années où les élus de droite ont tergiversé pour prendre des mesures. En 1999, le Préfet a défini le périmètre du SAGE du Gapeau (Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux), en 2002, le Syndicat du Bassin Versant du Gapeau a été créé, en 2003 c'est la CLE qui est en place, c'est-à-dire la Commission Locale de l'Eau. Des études sont faites, mais les travaux attendent toujours. Les représentants des communes « pinaillent » sur les montants de leur participation, certaines communes ont même quitté le Syndicat Mixte, créant ainsi des incohérences de territoires et bloquant toutes avancées. Le temps passe, l'indifférence et l'inertie des élus de droite, fait qu'en 15 ans, il ne s'est rien passé. Le nouveau Syndicat Mixte du Bassin Versant du Gapeau a été enfin recréé, car il avait été dissous.....

M. LE MAIRE : Vous connaissez l'histoire.

M. NOYER : Bien sûr, et nous la regrettons. Nous sommes en février 2014 et il s'agit maintenant d'engager en urgence des travaux nécessaires, restauration et entretien des berges, création de bassins de rétention, tout en sachant cela, peut être, comme le disait Monsieur ROUX, cela ne suffira pas, et au vu du Plan de Prévention des Risques d'Inondations du Gapeau, qui existe, c'est vrai et vous l'avez rappelé, et avec les services de l'Etat et des Collectivités Territoriales, en concertation avec les habitants et les associations dont le CIL, il faut examiner au cas par cas les constructions particulièrement exposées, et proposer toutes les solutions concrètes pour éviter un drame à l'avenir. Merci.

M. LE MAIRE : C'est la raison pour laquelle, Docteur, par rapport à ces permis qui ont été délivrés, il y a plus de 30 ans en fait, et je voudrais rappeler que l'Etat ne se gêne pas lorsqu'il considère qu'un permis a été signé par le Maire et qu'il est illégal d'exercer son contrôle de légalité et au pire à déférer la Collectivité au Tribunal Administratif. Je vous rappelle également qu'à l'époque, les permis ont été signés avec la bénédiction des services de l'Etat mais, je dirais, plus tôt, qu'il y a 30 ans on pensait peut être que l'homme arriverait à dompter la nature. Force est de constater que la nature aujourd'hui on l'a bien compris, peut reprendre ses droits lorsqu'elle le veut et c'est la raison pour laquelle je dis simplement que nous avons une dette, nous, hyérois par rapport aux habitants du quartier de l'Oratoire. Je parle du quartier de l'Oratoire dans sa globalité et je ferai tout pour que ces hyérois qui ne sont pas des hyérois de deuxième niveau, que nous les aidions, que la solidarité s'exerce pour que nous puissions rendre ses droits à la nature et que les habitants demeurent ailleurs dans une zone qui ne soit pas inondable car, je le rappelle les zones inondables sont inondées et elles seront à nouveau inondées.

Je voudrais rappeler que je suis la même direction qu'a pris le Conseil Régional ou les services de l'Etat eux qui veulent aujourd'hui délocaliser le Lycée du Golf Hôtel en zone non inondable et en tant que Maire de la Ville d'Hyères, je vous dis que je suis à la recherche actuellement de terrains pour permettre la délocalisation de ce lycée, donc, je ne vois pas pourquoi ce qui est possible pour le Conseil Régional et qu'il fait avec beaucoup de courage, la Commune ne serait pas capable de la faire, elle aussi.

M. BACCI : J'apprécie tout l'exposé technique que vous venez de faire et en termes de sécurité, je me pose une question sur la pertinence de maintenir le projet que vous avez évoqué, sur le fait de créer un bassin avec 400 bateaux en amont du pont de Simone Berriau. Donc, quand vous voyez toutes les intempéries, vous avez cité une bathymétrie de plus 3 à 4 mètres là, je suis en train de me poser une réelle question d'autant que dans ce bassin, il y aura des milliers de mètres cubes d'eau avec des bateaux, des hydrocarbures et des produits toxiques. S'il se passe une catastrophe naturelle, comme l'on vient de connaître, cela serait une véritable catastrophe écologique pour la sécurité et pour le salin.

M. LE MAIRE : Vous avez raison de parler de ce dossier. C'est un dossier, qu'en tant que Maire, j'ai porté, mais, j'ai simplement aidé un projet porté par un privé. Ce projet privé, je vous rappelle qu'il a été en son temps primé par le Ministère de l'environnement. C'est un, des huit projets nationaux, qui a été primé. Les services de l'Etat ont porté ce dossier et je vous rappelle une fois de plus que je suis pharmacien, je suis Maire, mais je ne suis pas un technicien, je ne suis pas un ingénieur en hydrologie même si j'ai fait de l'hydrologie lorsque j'ai fait mes études. Donc, simplement pour dire que, quelque part, il ne faut pas oublier qu'il y a le politique qui décide mais il y a le technique qui conseille et c'est le technique qui porte les dossiers. Le technique de l'Etat et le technique de la Ville ont conjointement porté ce dossier, je fais donc confiance à mes techniciens.

M. BACCI : Je tiens à vous signaler que ce dossier m'a été présenté en début de mandat. En tant qu'Adjoint au nautisme, j'avais porté des réserves sur ce dossier, ensuite il m'a été retiré, parce qu'étant donné que mes réserves étaient négatives, justement par rapport au problème de sécurité que j'ai soulevé, il est évident que si l'Etat même devant la nature est au dessus de ces décisions là, à ce moment là, chacun prendra ses responsabilités.

M. LE MAIRE : Ceci étant dit, par rapport à vous, je ne suis pas un technicien, vous, vous devez l'être.

Mme GAYMARD : Merci, Monsieur le Maire.

M. BACCI : Intervention micro fermé, non enregistrée.

M. LE MAIRE : Ce n'est pas un technicien, ne confondez pas, un élu n'est pas technicien (deux voix enregistrées, inaudible).

Mme GAYMARD : Je vais donc parler en mon nom puisque je ne suis plus associée à un groupe mais je suis toujours associée aux hyéroises et aux hyérois. Je pense l'avoir longuement diffusé mais, je tiens à dire que je m'associe complètement aujourd'hui à votre intervention. Mais, je tiens à vous dire que beaucoup de hyéroises et de hyérois vont la trouver tardive et vont se poser la question par rapport à cette délibération qui va être prise cinq semaines avant les prochaines élections municipales, donc, il y a beaucoup de questions à se poser. Puisque les avant-dernières inondations n'ont pas eu l'air de vous avoir.....

M. LE MAIRE : Je ne pense pas que ce soit le jour d'entamer la polémique mais enfin c'est votre objectif. Je dirais plutôt que les hyérois pourront constater que tous les groupes, aujourd'hui, et comme l'a dit Madame PARENT, tout à l'heure, défendent le même projet même si c'est tard ou tôt, ce n'est pas le problème. Le problème c'est qu'aujourd'hui, c'est par rapport à ces inondations et ensemble on prend la même décision, la même démarche, et on n'a pas commandé les inondations.

Chacun s'est exprimé ?

M. NOYER : Deux minutes, nous venons d'apprendre que vous avez fait des études d'hydrologie et je m'en réjouis.

M. LE MAIRE : Non, C'est une des matières que j'ai faite.

M. NOYER : D'accord, si vous me permettez un peu d'humour, vous étiez tout à fait indiqué pour être le Président de la Commission de l'Eau que vous avez refusée.

M. LE MAIRE : Arrêtez de m'envoyer des piques, s'il vous plait, je vais vous répondre, par rapport à la CLE (Commission Locale de l'Eau). Lorsqu'elle a été recréée par Monsieur le Préfet, il y avait une voix par commune. Donc, les communes de la CCVG s'étaient toutes unies et c'était joué d'avance. Le problème n'est pas de vouloir tout prendre, ce n'est pas parce que l'on est Président de la CLE...non, l'important c'est de faire pour la Commune.

M. ROUX : Donc, Monsieur le Maire, vous nous dites que ce SAGE et cette CLE, cela a toujours été une question politique et la seule question politique qui s'est posée c'est que la Commune d'Hyères a toujours refusé d'appliquer la Dotation Globale de Fonctionnement.

M. LE MAIRE : Mais, non, c'est obsessionnel chez vous ! Bon allez.

Je mets aux voix : Pour ? Contre ? Abstentions ?

ADOPTÉE A L'UNANIMITE (41 VOIX)

Je vous remercie toutes et tous, parce que j'espère que les hyérois auront compris qu'en dehors de la polémique électorale, en dehors des esprits partisans tous les groupes dans leur ensemble auront pris la décision de proposer aux habitants de l'Oratoire de récupérer les voiries communes et la berge. J'espère que je serai en dehors de la polémique, si je vous disais qu'on allait commencer les travaux très rapidement.

AFFAIRE N° 2 - ASSURANCES - Intempéries des 18 au 20 janvier 2014 -
Demandes de subventions pour les biens non assurables au titre
des Programmes de Solidarité

M. LE MAIRE : Vous savez qu'il y a un certain nombre de biens non assurables comme les voiries par exemple, et l'on a estimé ces dépenses d'investissement à 1 022 000 € H.T. pour la remise en état de ces biens. Donc, l'Etat, la Région, le Département, l'Agence de l'Eau et tout organisme susceptible de subventionner la Commune notamment le Centre National pour le Développement du Sport pourraient financer à hauteur de 80 % ces dépenses. Le plan s'établit ainsi : 35 % pour l'Etat avec 357 000 € prévisionnel, le Département 30 % 306 000 €, la Région 17 % environ 100 000 €, Agence de l'Eau 17 % environ 50 000 €, Ville 20 % environ 209 000 € et le Centre National pour le développement du sport pour un montant maximum des subventions pouvant être octroyées.

Ainsi, je vous demande de bien vouloir m'autoriser à demander l'obtention de ces subventions aux partenaires institutionnels et de me permettre de constituer les dossiers y afférents.

M. NOYER : Dans ces demandes est-il prévu une demande de subvention pour les biens non assurables, au titre du fonds de solidarité ?

M. LE MAIRE : C'est cela.

M. NOYER : On voudrait qu'une solution soit rapidement trouvée pour les familles qui ne sont plus à même de payer les cantines scolaires du fait des inondations.

M. LE MAIRE : Je vais vous répondre qu'en tant que Président du CCAS, j'ai fait voter en début de semaine en Conseil d'Administration une subvention exceptionnelle de 100 000 € destinée à prendre en compte et en charge tous les sinistrés qui sont dans le besoin extrême. Il est bien évident que si chacun d'entre vous, a relevé des familles particulièrement dans le besoin, parce que certains ne font pas la démarche, eh bien, vous nous les signalez ou vous les signalez à Madame ANFONSI Vice-présidente du CCAS qui s'en occupera. Je vous rappelle que dans la même démarche, TPM a voté la semaine dernière une subvention exceptionnelle de 100 000 €. Donc vous voyez, la solidarité s'exerce et j'ai vu une famille, il y a quelques jours, qui avait des problèmes de crèche, on s'en est occupé, les problèmes seront réglés les uns après les autres et je ne veux surtout pas que, si d'aventure, vous avez la connaissance de problèmes qui nous échappent, il faut nous les signaler et l'on fera les démarches, merci.

M. NOYER : On n'y manquera pas.

M. LE MAIRE :

Je mets aux voix : Pour ? Contre ? Abstentions ?

ADOPTÉE A L'UNANIMITE (41 VOIX)

AFFAIRE N° 3 - COMMERCE GESTION FONCIERE ET DOMANIALE – Marché paysan – Exonération des droits de place pour les agriculteurs sinistrés

M. LE MAIRE : Je vous rappelle que si la commune d'Hyères, en tant que commune, a été particulièrement meurtrie, puisque 2 300 hectares de la commune ont été touchés par ces inondations, pratiquement tous les quartiers Est de la ville, 800 logements qui ont été atteints, 2000 hyérois sont impactés par ces inondations. Cela vous montre en quelques chiffres l'ampleur des dégâts qui ont touchés la commune les 18 et 19 janvier derniers. Mais, au-delà de ces problèmes de population, il y a aussi un gros problème économique, parce que l'on a souvent, je pense, dans les reportages qui ont été faits au travers de divers médias et l'on a eu l'occasion d'en rencontrer de très nombreux, je crois que tous les médias de France et de Navarre nous les avons rencontrés et l'on a oublié de dire que c'est le monde agricole qui a été particulièrement touché, près de 50 exploitations agricoles qui ont été touchées sur Hyères, les plus gros contributeurs de la fleur coupée au Marché Paysan, pratiquement 20 % de la production a été anéantie ces jours là. Donc, je pense et le Ministre de l'Agriculture qui est venu nous rendre visite lundi dernier en a pris bien conscience, l'aide pour ces filières agricoles est fondamentale, au risque de voir disparaître un des piliers économiques majeurs de la commune. Alors, dans ce même registre, le marché paysan est l'activité maraîchère de la commune, certains de nos maraîchers ont été eux aussi touchés et je pense qu'une de nos façons de manifester notre solidarité, est de les aider financièrement, je pense donc en particulier au niveau de l'exonération des droits de place des agriculteurs de l'année 2014 pour le marché paysan.

M. DI RUSSO : Je partage effectivement votre analyse au point de vue économique car le poids de l'agriculture sur Hyères.

M. LE MAIRE : C'est 4000 emplois sur Hyères.

M. DI RUSSO : Absolument, et quoique l'on en dise, l'agriculture a un avenir et il faut avoir

M. LE MAIRE : Je salue le message d'espoir du Ministre de l'Agriculture.

M. DI RUSSO : Je voulais dire que je pense qu'il faudra aussi étudier la Taxe Foncière des agriculteurs, aussi bien pour ceux qui sont sinistrés que pour ceux qui sont en zone inondable.

M. LE MAIRE : Ces mesures sont prises en compte, on en a parlé lundi dernier.

M. DI RUSSO : Je pense que le prochain Conseil Municipal devra s'attacher à bien étudier cette question de façon à ce qu'il soit tenu compte des difficultés des agriculteurs et que l'on adapte la Taxe Foncière par rapport à des terrains qui sont l'outil de travail des agriculteurs et des terrains qui sont, d'autre part, en zone inondable.

M. LE MAIRE : Merci, je m'en occuperai au prochain Conseil Municipal

M. DI RUSSO : Moi aussi, Monsieur le Maire.

M. LE MAIRE :

Je mets aux voix : Pour ? Contre ? Abstentions ?

ADOPTÉE A L'UNANIMITE (41 VOIX)

Bon, je crois que c'était le dernier Conseil Municipal de la mandature alors, je vous souhaite à toutes et à tous bon vent et que chacun s'exprime en son âme et conscience mais surtout que les débats ne descendent pas au niveau du caniveau, merci à toutes et à tous.

SÉANCE LEVÉE A 10 HEURES 36

